

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU JEUDI 22 JANVIER 2009 à VOUZIERS

**Présents :** *Mesdames* BONOMME Françoise, BROUILLON Marie-Ange, BRUSA Régine, BUSQUET Françoise, CAPPELLE Françoise, CORDIER Estelle, DELEHAIE Véronique, DIDIER Nadine, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, GEILLE Marie-Françoise, GIOT Chantal, HAQUIN Elisabeth, JACQUET Ghislaine, LALLEMAND Marie-Ange, LECAMUS Annie, LEFORT Sylvie, MELIN Pascale, MOREAU Marie-Hélène, MULLER Marie-Paule, PERONNE Françoise, PETITJEAN Chantal, PIEROT Chantal, PIERSON Gisèle, RAULIN Suzanne, THOMAS Marie-Line, VERNEL Martine, WERNIMONT Edith, Messieurs ADIN Michel, ANCELME Claude, BALTAZART Frédéric, BARRE Régis, BESTEL Bernard, BOCQUET René, BORBOUSE Claude, BOSCHAT Jean-Pierre, BOUILLEAUX Jean-Paul, BOUILLON Jacques, BOURE Jean-Pierre, BROUILLON Patrick, BRUAUX René, CANNAUX Francis, CERRAJERO Eladio, CHARBONNIER Bruno, COLIN Michel, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER-CLEMENT Freddy, CREUWELS Maurice, CUNISSE Gérard, DANNEAUX Dominique, DEFORGES Pierre, DEGLAIRE Gérard, DEGLAIRE Thierry, DELAHAUT Jean-Michel, DERUE Roger, DUPONCHEEL Bernard, ETIENNE Philippe, FRANCAIS René, GARREZ Jean-Noël, GIGOUT Jean-Jacques, GIOT Christophe, GIRONDELLOT Bernard, GUERIN Dominique, GUERIN Jean-Pierre, GUERY Pierre, HARBOUT Dominique, HENRY Philippe, HUAT Michel, LAHOTTE Hervé, LALLEMAND Fabien, LAMBERT Claude, LAMPSON Jean-Marc, LANTENOIS Jacques, LECLERCQ Guy, LEFORT Denis, LELEUX Eddy, LETINOIS Eric, LOUIS Jean-Marc, MAILLART Jean-Paul, MARBAQUE Pascal, MAS Raoul, MATHIAS Frédéric, MAYEUX Michel, MIQUEL Clément, MOREAU Bernard, MOUTON Claude, NIZET Daniel, NIZET Jacky, NOIZET Christian, OUDIN André, PASSICOUSSET Jérôme, PAYER Sébastien, PIC Jean-Yves, PINCON Georges, POLET Bruno, POTRON Francis, POULAIN André, QUEVAL Guillaume, RAGUET Jean Louis, RENAUX Thierry, RICKAL Alain, SIGNORET Francis, SOUDANT Gérard, STEPHAN Jean-Yves, TARNOWSKI Wilfried, THIEBAULT Gildas, THIERY Pierre, VAUCHEL Erol.

### **Représentés :**

M. LELARGE Jean-Pierre donne pouvoir à M. DUPONCHEEL Bernard, M. DECORNE Luc donne pouvoir à M. BOUILLEAUX Jean-Paul, M. CARRE Joël donne pouvoir à M. POTRON Francis, Mme COSSON Geneviève donne pouvoir à Mme CAPPELLE Françoise.

Le quorum étant atteint, M. SIGNORET ouvre la séance à 19h45.

### **Monsieur Michel MAYEUX est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

En préambule, Monsieur SIGNORET souhaite ses meilleurs vœux à l'ensemble de l'assemblée ainsi qu'à leur famille.

Monsieur SIGNORET tient, ensuite, à évoquer l'article qui est paru dans la presse locale du jour et qu'il trouve très insultant envers les élus et le personnel communautaire, eu égard au travail réalisé et aux résultats constatés depuis 8 mois. Il leur rend hommage ainsi qu'au Directeur et aux membres des commissions. Il précise qu'un délégué suppléant se permettant de tels propos est injustifié et que cela porte atteinte à la 2C2A et à son image. Monsieur SIGNORET indique qu'il devait faire cette remarque par respect envers les élus et le personnel en précisant que la personne à l'origine de cet article était candidat au poste de Directeur Général de la 2C2A.

Monsieur COLIN prend la parole à son tour et précise que contrairement à ce qui a été écrit, les décisions n'ont pas été prises précipitamment. Il y a eu de nombreuses réunions, que ce soit en commission ou en interne et que ça représente énormément de travail. Les propositions sont ensuite présentées en Bureau et en Conseil et ce sont les élus qui décident. Il demande, donc, qu'à l'avenir, les délégués soient respectés.

Monsieur FORGET, à son tour, fait part de son ressenti ainsi que de celui du personnel, qui, indique-t-il, a été très sollicité. Une réorganisation profonde des services à travers de nouvelles fiches de poste et techniques de travail... a été conduite en parallèle au traitement de gros dossiers sur lesquels l'ensemble du personnel s'est énormément investi (travail le soir et le week-end). Il a une impression de gâchis et c'est un peu insultant. Il indique que ce type d'article ne concoure pas à donner une bonne image de la 2C2A ou de Nocturnia. Il indique, enfin être un peu déçu de n'avoir lu que des critiques sans qu'aucune proposition ne soit formulée.

Monsieur LAHOTTE remarque qu'il espère que le journal accordera un droit de réponse à la 2C2A, sur une demi-page, comme ça a été le cas pour cet article.

### **I - Point d'information : Bilan des activités communautaires du 16/04 au 31/12/2008**

Madame CAPPELLE demande s'il serait possible d'avoir l'organigramme des services.  
Monsieur SIGNORET lui répond par l'affirmative.

Monsieur SIGNORET fait lecture du compte administratif 2008 et précise que les budgets Nocturnia (exploitation) et site grand public (construction) vont être regroupés en mars, pour n'en faire plus qu'un seul. Il précise qu'à ce jour la situation de la 2C2A est rétablie et qu'il faut faire en sorte de stabiliser le déficit de Nocturnia voire même de le réduire. Notre territoire doit devenir de plus en plus attractif afin d'attirer les touristes.



### Budget Général

Exercice 2008

Dépenses	Recettes	Résultat exercice
<b>-1 482 990,99</b>	<b>2 772 688,37</b>	<b>1 289 697,38</b>

Résultat de clôture

Résultat de clôture 2007	Excédent fonctionnement capitalisé	Résultat exercice 2008	Résultat de clôture au 31/12/2008
<b>570 833,67</b>	<b>-290 552,68</b>	<b>1 289 697,38</b>	<b>1 569 978,37</b>

### Maison de la Recherche

Exercice 2008

Dépenses	Recettes	Résultat exercice
<b>-334 080,31</b>	<b>169 260,22</b>	<b>-164 820,09</b>

Résultat de clôture

Résultat de clôture 2007	Excédent fonctionnement capitalisé	Résultat exercice 2008	Résultat de clôture au 31/12/2008
<b>45 073,14</b>	<b>-</b>	<b>-164 820,09</b>	<b>-119 746,95</b>

### Site Grand Public

Exercice 2008

Dépenses	Recettes	Résultat exercice
<b>-302 176,27</b>	<b>984 967,29</b>	<b>682 791,02</b>

Résultat de clôture

Résultat de clôture 2007	Excédent fonctionnement capitalisé	Résultat exercice 2008	Résultat de clôture au 31/12/2008
<b>-391 413,57</b>	<b>-258 764,48</b>	<b>682 791,02</b>	<b>32 612,97</b>

**Nocturnia**

Exercice 2008

Dépenses	Recettes	Résultat exercice
<b>327 112,85</b>	<b>180 774,11</b>	<b>-146 338,74</b>

Résultat de clôture

Résultat de clôture 2007	Excédent fonctionnement capitalisé	Résultat exercice 2008	Résultat de clôture au 31/12/2008
<b>93 386,64</b>	<b>-56 068,21</b>	<b>-146 338,74</b>	<b>-109 020,31</b>

**Parc d'activités économiques (Buzancy)**

Exercice 2008

Dépenses	Recettes	Résultat exercice
<b>967 988,27</b>	<b>966 121,97</b>	<b>-1 866,30</b>

Résultat de clôture

Résultat de clôture 2007	Excédent fonctionnement capitalisé	Résultat exercice 2008	Résultat de clôture au 31/12/2008
<b>98 720,92</b>	<b>-206 431,22</b>	<b>-1 866,30</b>	<b>-109 576,60</b>

**Zone d'activités économiques (Vouziers)**

Exercice 2008

Dépenses	Recettes	Résultat exercice
<b>-41 765,87</b>	<b>191,55</b>	<b>-41 574,32</b>

Résultat de clôture

Résultat de clôture 2007	Excédent fonctionnement capitalisé	Résultat exercice 2008	Résultat de clôture au 31/12/2008
<b>35 524,62</b>	<b>-</b>	<b>-41 574,32</b>	<b>-6 049,70</b>

### Management de crise (MDC)

Exercice 2008

Dépenses	Recettes	Résultat exercice
-	<b>7 802,94</b>	<b>7 802,94</b>

Résultat de clôture

Résultat de clôture 2007	Excédent fonctionnement capitalisé	Résultat exercice 2008	Résultat de clôture au 31/12/2008
<b>-7 302,92</b>	-	<b>7 802,94</b>	<b>500,02</b>

### Résultat de clôture général 2008

	Résultat de clôture 2007	Excédent fonctionnement capitalisé	Résultat exercice 2008	Résultat de clôture au 31/12/2008
BUDGET GENERAL	570 833,67	-290 552,68	1 289 697,38	1 569 978,37
MAISON DE LA RECHERCHE	45 073,14	-	-164 820,09	-119 746,95
SITE GRAND PUBLIC	-391 413,57	-258 764,48	682 791,02	32 612,97
NOCTURNIA	93 386,64	-56 068,21	-146 338,74	-109 020,31
PAE (BUZANCY)	98 720,92	-206 431,22	1 866,30	-109 576,60
ZAE (VOUZIERS)	35 524,62		-41 574,32	-6 049,70
MANAGEMENT DE CRISE (MDC)	-7 302,92		-7 802,94	500,02
<b>TOTAUX</b>	<b>444 822,50</b>	<b>-811 816,59</b>	<b>1 613 818,61</b>	<b>1 258 697,80</b>

Monsieur SIGNORET précise qu'il y a eu autant de réunions de Bureau et de Conseil en 6 mois qu'il n'y en a eu au cours de l'année précédente.

Il indique, aussi, que si lors du conseil précédent il n'a pas scindé les projets concernant Nocturnia lors du vote, c'était pour respecter la demande de la commission.

## **II- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18/12/08**

Aucune remarque n'ayant été apportée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **III- DECHETS MENAGERS**

### *a) Adhésion à VALODEA*

*L'arrêté préfectoral n°2008/526 en date du 19 décembre 2008 modifie les statuts de la 2C2A, en incluant notamment la compétence optionnelle « Déchets ménagers » (collecte, valorisation et élimination des déchets des ménages et déchets assimilés et création, gestion de centres d'apports volontaires des déchets).*

*A ce titre, le Conseil de communauté est invité à se prononcer sur l'adhésion à Valodéa – Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers Ardennais à compter du 1er janvier 2009.*

L'adhésion à Valodéa est acceptée à l'unanimité, moins 1 voix contre.

### *b) Désignation de délégués au comité syndical de Valodéa*

*Compte tenu des statuts de VALODEA et de la strate de population dans laquelle se trouve la 2C2A, la Communauté de Communes dispose de trois sièges de délégué pour permettre sa représentation au sein du comité syndical de VALODEA.*

*A ce titre, il est nécessaire de procéder à la nomination de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants.*

*Monsieur SIGNORET rapporte la proposition des délégués, choisis lors de la précédente réunion de Bureau. Madame Chantal GIOT souhaitant être suppléante, Monsieur COLIN lui cède sa place. Les délégués désignés sont donc les suivants :*

*Francis SIGNORET, Titulaire suppléé par Mme Chantal GIOT, M. Philippe ETIENNE, titulaire suppléé par M. Dominique GUERIN et Françoise BUSQUET, titulaire suppléée par M. Claude ANCELME*

La liste des délégués au comité syndical Valodéa, ci-dessus, est acceptée à l'unanimité.

### *c) Grille de tarification de la Redevance d'Enlèvement des ordures ménagères*

*Le Président laisse la parole à Monsieur FORGET qui présente la grille de tarification de la REOM.*

*En préambule, il indique que différents postes de dépenses sont en hausse en 2009 :*

*Les frais de gestion de la déchèterie ont augmentés sachant qu'elle est désormais ouverte à tout le territoire. Le poste collecte en 2009 qui suit l'évolution des marchés, le coût du traitement puisque le marché d'enfouissement est en hausse de 3,5%. La TGAP qui en 2008 s'élevait à 8,21 € / tonne. En 2009, elle sera de l'ordre de 15€*

*Il faut également tenir compte de la taxe mise en place par la commune d'Eteignières accueillant un site d'enfouissement de 1€ par tonne.*

Au niveau des recettes, la collecte sélective permet d'obtenir des subventions qui seront en baisse en 2009. Par ailleurs, le cours des matériaux en baisse depuis fin 2008 entrainera également une perte de recettes. Cependant, VALODEA institue une aide au transport supplémentaire au 01 janvier 2009, qui devrait rapporter 40 000 € au budget.

Ainsi, le budget « Déchets ménagers » fait apparaître en dépenses 1 500 000 €. Puisque l'instauration de la REOM conduit à créer un budget annexe, il est nécessaire de l'équilibrer.

C'est pourquoi la commission Environnement travaillent depuis des semaines sur cette grille de tarification avec pour consignes d'appliquer un tarif dégressif aux familles nombreuses et de fixer un tarif pour les professionnels et les établissements publics.

Les ménages représentent 91,7% , les établissements publics 2,9% et les professionnels 5,4% des recettes que produiront la grille de tarification proposée au vote.

La gestion d'impayés est estimée à 3%, ce qui est tout à fait raisonnable, si on se base sur la Communauté de Communes Meuse et Semoy qui sont à 2,5 %.

Il faut également prévoir le déploiement de nouvelles déchèteries sur tout le territoire.

Il y a une modification de la facturation des usagers, donc, automatiquement, certains seront avantagés et d'autres désavantagés par rapport à la facturation actuelle. Il y aura une redevance « ménage » incluant l'accès aux services déchèterie et une redevance « professionnels » pour lesquels une facturation à l'apport en déchèterie subsistera.

Monsieur GUERIN, Président de la commission Environnement prend la parole pour faire lecture de la grille de tarification, ci-jointe. Il rappelle que la commission s'est réunie 2 fois. Sa proposition a fait l'objet de modification au niveau de la commission Finances et du Bureau Il faut donc apporter un correctif concernant les mairies de moins de 100 habitants dans le chapitre de la facturation des établissements publics, le coût de la redevance sera de 40,00 € et non pas 80,00 € comme indiqué dans la grille. Il précise également que la redevance est supprimée pour les salles dont les communes comportent moins de 50 habitants.

Concernant les professionnels, la facturation a changé au niveau des hôtels, gîtes et chambres d'hôtes, elle sera calculée à 10€/chambre.

Il présente ensuite les modalités de facturation et d'exonération.

Monsieur SIGNORET indique qu'auparavant les usagers payaient aussi pour les déchets des communes mais que dorénavant ils ne paieraient que pour leurs déchets et que les communes participeront à l'élimination des déchets assimilés.

Monsieur CUNISSE demande si une personne en maison de retraite, qui n'occupe pas sa maison devra payer des ordures ménagères qu'elle ne produit pas.

Monsieur FORGET lui répond que si elle justifie payer ses ordures ménagères dans les charges de la maison de retraite, elle sera exonérée, tout comme les étudiants le sont.

Monsieur SIGNORET ajoute que si cette personne n'est pas recensée comme habitant la commune, elle ne figurera pas sur le fichier des redevables.

Il est demandé la méthode de facture pour les communes associées, à savoir 1 redevance par commune ou pas.

Monsieur SIGNORET indique qu'il n'y aura qu'une redevance. Il précise que la première année, sera une année d'observation et qu'il y aura certainement des modifications en fin d'année.

Monsieur BOCQUET signale que les ordures ménagères ne sont pas ramassées dans un foyer de sa commune car le camion ne peut pas passer. Il demande si quelque chose va être fait.

Monsieur SIGNORET charge le Directeur de s'en occuper afin qu'elles soient ramassées.

Il est demandé pourquoi un agriculteur est facturé à 60,00 €, alors qu'il n'a rien à jeter, ce sont des produits phytosanitaires, des bâches... et il paie déjà pour tous ces produits. Même question pour les bouchers, charcutiers. Ils ne peuvent pas mettre de produits carnassiers.

Monsieur FORGET intervient en indiquant que plus la grille de tarification sera détaillée, plus la charge de travail, mais aussi financière, sera lourde pour la collectivité. Il ajoute par ailleurs que toute activité professionnelle génère des déchets assimilés aux ordures ménagères en quantité plus ou moins importante en fonction de l'activité, du métier mais aussi de la pratique des professionnels à l'égard de leur déchet. Il est impossible de faire quelque généralité que ce soit.

Monsieur Th. DEGLAIRE trouve qu'il n'est pas normal de payer autant pour une salle communale lorsqu'elle n'est louée que 4 ou 5 fois par an alors qu'un cimetière, où il y a beaucoup plus de déchets, n'est pas facturé.

Monsieur SIGNORET répond que ça sera étudié au cours de l'année et que suivant les kilos, ça sera révisé. Quant aux cimetières, la facturation est comprise dans celle des mairies.

Monsieur LAHOTTE indique que 2 ramassages ont lieu chaque semaine à Vouziers à contrario des autres communes du territoire, Si le coût est identique, il estime cela injuste.

Monsieur SIGNORET indique que le nombre de passages hebdomadaires n'a pas d'importance car la facturation s'effectue en fonction du tonnage et non pas au nombre de passages. Il indique aussi que concernant les bailleurs sociaux, la loi prévoit qu'il est possible de leur adresser la facture, mais uniquement pour les habitats verticaux et pour les ordures ménagères.

Madame LEFORT signale que si les mairies paient, il serait bien que les éboueurs prennent aussi les poubelles qui se situent près des containers, car actuellement, ils refusent.

Monsieur SIGNORET précise cet aspect concerne le règlement des services, qui sera proposé au conseil de communauté ultérieurement.

Madame PETITJEAN indique qu'elle va avoir du mal à se justifier auprès de certains foyers de sa commune, car certaines personnes vont être facturées 3 fois plus qu'actuellement.

Monsieur SIGNORET répond qu'il y a aussi le cas inverse, comme pour les personnes seules qui étaient surtaxées. Il indique qu'une grille est nécessaire pour la facturation 2009 et réitère la nécessité, en 2010, d'adapter les tarifs si cela est nécessaire.



Monsieur G. DEGLAIRE évoque la pesée embarquée qui reste la méthode la plus juste de facturation.

Monsieur SIGNORET indique que la 2C2A engagera une réflexion à ce sujet mais que la pesée embarquée nécessite d'énormes investissements.,

Monsieur PASSICOUSSET souligne que pour atténuer le coût au traitement, il faut inciter les gens à bien trier et à supprimer les déchets inutiles par une consommation plus responsable.

Monsieur SIGNORET acquiesce en indiquant que le tri n'est pas mauvais sur le territoire mais qu'il est possible de l'améliorer.

Madame BUSQUET demande si Mathieu SANTERRE sera chargé de vérifier ce que contiennent les sacs.

Monsieur SIGNORET répond par l'affirmative, en indiquant qu'il fera des tournées de temps en temps. Les rippeurs seront également d'appliquer les consignes de ramassage.

M. SIGNORET informe l'assemblée que le résultat de clôture du SICROM s'élève à 843 345,71€ précisant qu'il sera utilisé pour la création de déchèteries mobiles.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur SIGNORET propose de passer au vote de la grille de tarification.

Le conseil communautaire accepte cette grille de tarification de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères avec 88 voix pour, 22 voix contre et 1 abstention.

d) Avenant à la convention de mise à disposition de moyens communs à passer avec le Syndicat du Sud Est et le SEICE

M. SIGNORET rappelle que le SICROM avait passé une convention avec le SSE visant à participer au coût du personnel commun (direction, finances, secrétariat), à l'occupation des locaux. Aujourd'hui, M. SANTERRE va continuer à occuper un bureau. De façon à ne pas fragiliser la situation financière du SSE et de lui laisser le temps d'absorber le personnel en poste, il est convenu d'établir un planning de versements dégressifs.

Mme CAPPELLE demande si cet avenant conduit à continuer de payer le personnel restant en poste au syndicat (directeur, secrétariat, ..).

M. SIGNORET précise que cela permet au SSE de « digérer » la disparition du SICROM.

Année	Pourcentage de participation aux dépenses communes	Mtt de la participation aux dépenses communes sur la base du CA 2007 (75 755,19€)
2008	100% de 10/35 <sup>ème</sup>	Montant versé suivant BP 2008
2009	80% de 10/35 <sup>ème</sup>	60 604,15€
2010	60% de 10/35 <sup>ème</sup>	45 453,11€
2011	40% de 10/35 <sup>ème</sup>	30 302,08€
2012	20% de 10/35 <sup>ème</sup>	15 151,04€
2013	0% de 10/35 <sup>ème</sup>	0,00€

Le conseil communautaire accepte cet avenant, à l'unanimité, moins 1 abstention.

- e) Autorisation de dépôt de demande de subvention, au titre de la Dotation Globale d'Équipement et de la Dotation de Développement Rural, concernant la création d'une déchetterie

Monsieur FORGET précise que plusieurs projets d'investissement sont éligibles à la DGE et la DDR, comme par exemple, la zone d'activités de Vouziers, l'aire d'accueil des gens du voyage, la déchetterie...

Monsieur SIGNORET indique qu'il s'agit uniquement d'une autorisation de demander les subventions.

Madame CAPPELLE est étonnée de devoir se prononcer ainsi sans avoir les plans de financement.

Monsieur SIGNORET est d'accord sur ce point mais indique que les délais de transmission aux services de l'État et les études en cours au niveau de l'aire d'accueil des gens du Voyage et de la zone d'activités de Vouziers ne permettent pas une présentation aujourd'hui. Naturellement, le Conseil de Communauté sera informé et sollicité lorsque des éléments financiers précis seront en la possession des services.

M. FORGET précise que les bureaux d'étude n'ont pas suffisamment avancés pour présenter un budget. Concernant Nocturnia, les budgets ont été présentés au cours d'un précédent conseil de communauté. Les budgets des logements communaux ont quant à eux été validés au cours de l'année précédente puisque les mêmes subventions ont été sollicitées et refusées.

Monsieur le Sous-Préfet ajoute que les dossiers de demandes de subventions doivent comporter nécessairement une délibération autorisant le Président à solliciter les fonds sans quoi le dossier ne peut être déposé.

Monsieur FORGET indique que concernant l'aire d'accueil des gens du voyage, le cabinet n'a pas encore assez avancé pour que des chiffres soient présentés mais qu'il faut tout de même déposer le dossier pour le 31 janvier prochain.

Le conseil communautaire accepte cette autorisation de dépôt de demande de subvention, à l'unanimité.

## IV - FINANCES :

### a) Débat d'orientations budgétaires

Monsieur COLIN prend la parole et fait lecture de l'annexe C. Il précise que ces orientations font suite aux réunions de toutes les commissions.

#### 1. BUDGET GENERAL

Résultat 2008 de fonctionnement –

Dépenses :

Chapitre	Budgété 2008	Réalisé 2008	Orientation 2009
Chapitre 011	<b>433 800 €</b>	<b>331 000 €</b>	<b>+ 0 €</b>
	Ce décalage s'explique par des crédits non utilisés dans plusieurs articles budgétaires du chapitre 011 :		Ajustement éventuel des différents articles budgétaires sur la base des besoins 2009 des services, Réflexions sur la participation au budget de l'OTAA, cotisations à l'ALE et à la mission locale
Chapitre 012	<b>485 778 €</b>	<b>396 820 €</b>	<b>460 000 € (- 25 000 €)</b>
	Ce décalage s'explique par des vacances de postes (direction générale sur quatre mois, emploi d'attaché vacant, le poste d'adjoint à la direction étant occupé par un rédacteur, chargé de mission ORAC/dév Eco)		L'emploi d'attaché restera vacant. Deux emplois de chargés de mission sont à budgéter. Un emploi de secrétariat/comptabilité à temps partiel et sur contrat aidé est souhaitable.
Chapitre 65	<b>341 600 €</b>	<b>295 008 €</b>	<b>+ 0 €</b>
	Un taux de réalisation correct, un exercice sans grande surprise puisque la principale charge de ce chapitre est la participation 2C2A à la piscine.		Subventions aux associations et participation 2009 à la piscine de Vouziers a priori sans grande évolution
Chapitre 66	<b>101 000 €</b>	<b>98 800 €</b>	<b>55 000 € (soit – 43000 €)</b>
	Pas de décalage entre prévision et réalisation		Evolution à la baisse de part la régularisation des ICNE.
Chapitre 67	<b>890 482 €</b>	<b>660 €</b>	
	Les subventions aux budgets annexes n'ont pas été réalisées dans l'objectif de voter les résultats réels des comptes administratifs. Aucune charge exceptionnelle n'a été réalisée.		Le budget 2010 présentera en 67441 l'ensemble des subventions aux budgets annexes pour combler le déficit constaté sur l'exercice 2009 et celui estimé pour l'exercice 2010
Chapitre 042	<b>16 866,34 €</b>	<b>16 866,34 €</b>	<b>+ 89 000 €</b>
Dotations aux amortissements			Démarrage de l'amortissement des premiers logements communautaires

Recettes

Chapitre	Budgété 2008	Réalisé 2008	Orientation 2009
Chapitre 013	<b>16 347 €</b>	<b>14 630 €</b>	
Atténuation de charges	Remboursement de congés maternité		A ce jour, imprévisible
Chapitre 73	<b>1 300 000 €</b>	<b>1 408 175 €</b>	
	Un taux de réalisation correct, un exercice sans grande surprise.		Pas d'augmentation de la pression fiscale envisagée
Chapitre 74	<b>577 246 €</b>	<b>636 221 €</b>	
	L'attribution du FDTP est doublée par rapport à l'estimatif (régul de 2007)		Evolution de DGF relative à la prise de compétence déchets ménagers sur 2010. Subventions aux postes d'ingénierie (70 000 €) Instauration de la taxe de séjour (+ 10 000 €)
Chapitre 75	<b>78 000 €</b>	<b>99 421 €</b>	<b>+ 0 €</b>
	Plus de loyers perçus,		Objectif de vacance identique à 2008
Chapitre 77			<b>+ 40 000 €</b>
			Reprises de subvention sur les logements communautaires

Monsieur FORGET précise, pour le chapitre 74, que la DGF concernant les ordures ménagères n'apparaît pas car le taux ne sera voté qu'en février 2009.

**Evolution des dépenses de fonctionnement pour 2009 : + 21 000 €**

**Evolution des recettes de fonctionnement pour 2009 : + 40 000 €**

**Evolution globale : + 19 000 € de recettes**

## 2. BUDGETS NOCTURNIA ET SITE GRAND PUBLIC (en perspective de la fusion des deux budgets en 2009, analyse croisée)

Résultat 2008 de fonctionnement –

Dépenses :

Chapitre	Budgété 2008 (Noct-SGP)	Réalisé 2008	Orientation 2009
Chapitre 011	<b>162 600 €+ 18 444 €</b>	<b>121 000 €+ 6 200 €</b>	<b>170 000 €</b>
	Ce décalage s'explique par des crédits non utilisés dans plusieurs articles budgétaires du chapitre 011		L'ajustement éventuel des différents articles budgétaires sur la base des besoins 2009 des services doit nous conduire à budgéter sur ce chapitre 150 000 € Il est envisagé de faire supporter les charges d'organisation des évènements Nocturniales et Automnales sur ce budget (10 000 €/an) mais de prévoir un accès payant aux manifestations
Chapitre 012	<b>218 675 €</b>	<b>200 613 €</b>	<b>200 000 €</b>
	Ce décalage s'explique par des vacances de postes (un emploi de direction non renouvelé)		L'emploi d'attaché restera vacant, l'exploitation étant confiée à Anne Frezard. Par contre, l'animation de la cabane du chercheur doit nous conduire à prévoir un renforcement de l'équipe d'animation par un emploi d'animateur sur 6 mois.
Chapitre 042	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>+ 390 000 €</b>
Dotation aux amortissements	Pas de décalage dans la réalisation des dotations aux amortissements		Il nous faut prévoir l'amortissement de la scénographie
Chapitre 66	<b>78 000 €</b>	<b>77 447 €</b>	<b>- 40 000 €</b>
	Pas de décalage entre prévision et réalisation		En 2009, nous aurons à régler les intérêts à échéances et enregistrer le décalage d'ICNE.

Recettes

Chapitre	Budgété 2008 (Noct – SGP)	Réalisé 2008	Orientation 2009
Chapitre 002	<b>90 037 €+ 2 586 €</b>	<b>90 037 €+ 2 586 €</b>	
Chapitre 70	<b>120 000 €</b>	<b>118 759 €</b>	<b>130 000 €</b>
	Pas d'augmentation du chiffre d'affaire		Pas d'augmentation du chiffre d'affaire billetterie et restauration mais tarification liée aux Nocturniales et aux Automnales (10000 €)
Chapitre 77	<b>201 837 €+ 123 858 €</b>	<b>1 017 €</b>	<b>+ 220 000 €</b>
	Subventions du budget général vers ces deux budgets annexes non réalisées sur l'exercice 2008.		Reprises de subvention à inscrire en 777

Monsieur FORGET précise, au chapitre 011, que dorénavant l'entrée des animations, telles que « Les Nocturniales » seront payantes afin d'équilibrer le budget. Au chapitre 12, le Directeur indique qu'il y a une baisse de 10% par rapport à l'année 2008. Concernant le chapitre 042-Dotation aux amortissements, il rappelle que le bâtiment n'est pas à amortir mais, par contre, qu'il faut amortir la scénographie et la billetterie.

**Evolution des dépenses de fonctionnement pour 2009 : + 331 000 €**

**Evolution des recettes de fonctionnement pour 2009 : + 230 000 €**

**Evolution globale : + 101 000 € de dépenses**

Résultat 2008 d'Investissement –

Dépenses :

Chapitre	Budgété 2008 (Noct-SGP)	Réalisé 2008	Orientation 2009
Chapitre 13			<b>+ 220 000 €</b>
Reprise de subv			Reprise de subvention sur l'amortissement de la scénographie
Chapitre 16	<b>113 500 €</b>	<b>92 445 €</b>	<b>93 000 € (+ 0 €)</b>
Emprunt et dettes	Remboursement du capital des emprunts		Pas de nouvel emprunt envisagé sur 2009
Chapitre 20	<b>1 200 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1200 € (+ 0 €)</b>
	Frais d'étude passé en 2031		Quelques études phyto préalable aux aménagements
Chapitre 23			<b>+ 212 000 €</b>
Immo en cours			Prévoir les aménagements complémentaires Cabane du chercheur, parc à loups, filets susp

Recettes:

Chapitre	Budgété 2008 (Noct-SGP)	Réalisé 2008	Orientation 2009
Chapitre 040	<b>126 087 €</b>	<b>126 087 €</b>	<b>+ 390 000 €</b>
Amortissements			Amortissement de la scénographie à prévoir
Chapitre 10	<b>61 668 € + 506 764 €</b>	<b>62 014 € + 500 951 €</b>	<b>+ 26 000 €</b>
	Récupération du FCTVA et excédent de fonctionnement capitalisé		Récupération du FCTVA sur les aménagements complémentaires
Chapitre 13	<b>391 858 €</b>	<b>357 928 €</b>	<b>+ 140 000 €</b>
	Frais d'étude passé en 2031		80 % de subvention attendu sur aménagements complémentaires

**Evolution des dépenses d'investissement pour 2009 : + 432 000 €**

**Evolution des recettes d'investissement pour 2009 : + 556 000 €**

**Evolution globale : + 124 000 € de recettes**

### 3. BUDGET CERFE

Résultat 2008 de fonctionnement –

Dépenses :

Chapitre	Budgété 2008	Réalisé 2008	Orientation 2009
Chapitre 011	<b>59 100 €</b>	<b>41 190 €</b>	<b>55 000 € (+ 0 €)</b>
	Ce décalage s'explique essentiellement par des crédits non utilisés dans l'article 6188 et affectés à la réalisation d'analyses génétiques (subventionnées)		L'ajustement éventuel des différents articles budgétaires sur la base des besoins 2009 des services est nécessaire sans que cela nous conduise à prévoir moins de 55 000 €.
Chapitre 012	<b>140 165 €</b>	<b>137 124 €</b>	<b>120 000 € à 195 000 € (+ 60 000 €)</b>
	Pas de décalage notable.		L'emploi de deux encadrants chercheurs représente 110 000 €. Prévoir un vacataire et le remplacement de MLP. L'emploi de deux chargés de mission affectés au projet petits carnivores représente 70 000 € (10/12 et 8/12)
Chapitre 042	<b>17 951 €</b>	<b>18 251 €</b>	<b>+ 5 000 €</b>
Dotation aux amortissements	Pas de décalage dans la réalisation des dotations aux amortissements		Amortissement des investissements navimeles
Chapitre 67	<b>96 000 €</b>	<b>77 626 €</b>	<b>80 000 € (-16 000 €)</b>
Bourses	Chapitre utilisé pour le versement des bourses aux étudiants		Pas d'évolution en 2009 par rapport au réalisé 2008

Concernant le chapitre 12, Monsieur FORGET rappelle que le Conseil s'est prononcé favorablement en fin d'année dernière à la mise en œuvre du projet Petits carnivores. Aujourd'hui, sachant que la martre ne fait plus partie des animaux nuisibles, il est nécessaire de revoir le projet d'étude. Les 2 recrutements ad hoc, pourraient avoir lieu en mars et en juin.

Concernant le chapitre 67, le Directeur indique qu'il y a une bourse en moins, 6 au lieu de 7.

## Recettes

Chapitre	Budgété 2008	Réalisé 2008	Orientation 2009
Chapitre 013			<b>+ 8 000 €</b>
Atténuation de charges			Remboursement congé maternité MLP
Chapitre 70	<b>5 300 €</b>	<b>4 561 €</b>	<b>3 000 € (- 2300 €)</b>
	Recettes issues d'une formation promulguée à des étudiants en école vétérinaire et loyers perçus pour l'occupation du logement		Recettes provenant uniquement du loyer
Chapitre 74	<b>143 000 €</b>	<b>86 119 €</b>	<b>+ 50 000 €</b>
Dotations et participations	Décalage provenant de subventions attendues de la Région : 25 000 € au titre du projet Navimeles, 30 500 € au titre du financement des bourses		Financement des bourses 2009 (80 000 €) Report des aides non perçues en 2008 (55 500 €), Versements trimestriels des participations au projet petit carnivore (50 000 €)
Chapitre 77	<b>143 541 €</b>	<b>3 207 €</b>	
	Subvention du budget général vers ce budget annexe non réalisée sur l'exercice 2008.		

**Evolution des dépenses de fonctionnement pour 2009 : + 49 000 €**

**Evolution des recettes de fonctionnement pour 2009 : + 49 000 €**

**Evolution globale : + 0 € de dépenses**

Résultat 2008 d'Investissement –

Dépenses :

Chapitre	Budgété 2008	Réalisé 2008	Orientation 2009
Chapitre 20	<b>5 000 €</b>	<b>834 €</b>	<b>-2000 €</b>
Chapitre 21	<b>33 500 €</b>	<b>21 738 €</b>	<b>-12 000 €</b>
Immo corpo	PC, colliers GPS		Nouveau véhicule en remplacement du plus ancien (12000€), solde investissement navimeles (9000€)
Chapitre 23	<b>44 172 €</b>	<b>33 956 €</b>	<b>-44000 €</b>
Immo en cours	Solde des travaux sur bâtiment		Pas de nouveaux travaux envisagés

Concernant le chapitre 21, Monsieur FORGET précise qu'il est envisagé de changer de véhicule car celui mis actuellement à la disposition du 2C2A-CERFE commence à coûter très cher en fonctionnement.



## Recettes:

Chapitre	Budgété 2008	Réalisé 2008	Orientation 2009
Chapitre 040	<b>17 051 €</b>	<b>18 251 €</b>	<b>+ 5 000 €</b>
amortissement			Amortissement des investissements réalisés dans le cadre de Navimeles
Chapitre 10	<b>10 000 €</b>	<b>20 434 €</b>	<b>-10 000 €</b>
	FCTVA récupéré suite aux travaux réalisés dans le bâtiment		Pas de FCTVA envisagé
Chapitre 13	<b>30 722 €</b>	<b>47 866 €</b>	<b>-19 500 €</b>
	Subventions versés par CG et CR sur les travaux du bâtiment		Versement du solde de la subvention navimeles (11250€)

**Evolution des dépenses d'investissement pour 2009 : - 58 000 €**

**Evolution des recettes d'investissement pour 2009 : - 24 500 €**

**Evolution globale : + 33 500 de recettes**

*Piscine de Vouziers : Madame CAPPELLE indique qu'un différentiel de 15 000 € est à prévoir pour 2008. La Communauté de Communes doit encore 47 000,00 € de l'année 2007, et tel que cela a été prévu par l'équipe précédente.*

*Monsieur FORGET souligne qu'il faut donc faire un ajustement de 15 000,00 € mais qu'il est envisageable de maintenir ce qui était prévu.*

*Nocturnia : Monsieur LAHOTTE demande des précisions sur la durée d'amortissement. Monsieur FORGET répond que la durée sera proposée en mars au conseil communautaire mais a priori pour une période de 5 ans.*

*Monsieur SIGNORET souligne que l'amortissement est lourd à porter, mais que d'ici 5 ans, la scénographie devra être changée. Il indique, aussi, que bientôt, le budget sera calqué sur ces orientations.*

*Budget général : Madame CAPPELLE demande si des investissements sont prévus.*

*Monsieur SIGNORET indique qu'il y a l'aire d'accueil des gens du voyage mais aussi les deux logements communautaires restants.*

b) Examen des dispositifs d'aides

Monsieur SIGNORET propose de présenter ce point lors du prochain conseil communautaire sachant que les délégués n'ont pas eu les éléments de travail avant la tenue de la présente réunion.

Madame CAPPELLE pense que ça serait d'autant plus intéressant car de la sorte il peut y avoir une présentation aux conseillers municipaux pour en discuter et transmission des observations à la 2C2A.

**V - NOCTURNIA : Proposition d'achat du musée de l'Outil**

Monsieur BOUILLON fait lecture du document de travail.

Monsieur SIGNORET précise que cet achat a reçu les avis favorables des commissions Tourisme et Communication, Finances, Vie sociale, Culturelle et Sportive, du Bureau. Il indique aussi que Monsieur MARTIN a écrit qu'il souhaitait vendre au prix de 68 230 € et s'engage à garder le musée sur place pendant 2 ans, le temps que la 2C2A fasse l'étude de pertinence. Le prix de ce musée est assez cohérent lorsque l'on connaît les outils, la quantité et leur qualité.

Monsieur Th. DEGLAIRE indique que ce dossier n'est pas complet d'un point de vue financier. Il faut prévoir un bâtiment pour accueillir ce musée et créer un nouvel emploi, qui ne sont pas prévus ce soir.

Monsieur SIGNORET répond que la commission travaille sur ce projet, qu'il y a 80% de subvention envisagée. Aujourd'hui, il est question uniquement de l'acquisition.

Monsieur BOUILLON précise que la présentation du musée devrait avoir lieu en 2011 s'il est acheté. La commission a donc toute l'année 2009 pour y travailler, mais il est difficile de faire travailler les élus sur la collection sans certitude d'être propriétaire.

Monsieur J.P. GUERIN fait remarquer que contrairement à la scénographie de Nocturnia qui doit être renouvelée, la collection est un patrimoine, il est peut-être possible de dissocier les 2. La valeur estimée de celui-ci est objective puisqu'il a été estimé par un expert désigné par les 2 parties. Il indique aussi qu'il est nécessaire de se décider ce soir car Monsieur MARTIN a de gros soucis de santé.

Monsieur POTRON n'est pas d'accord pour qu'il soit transféré à Nocturnia et propose de l'intégrer au Château d'Augeard, à Buzancy, où des bâtiments existent déjà.

Monsieur SIGNORET indique que cette proposition mérite d'être étudiée, que la commission étudiera toutes les propositions.

Monsieur CUNISSE encourage cet achat mais se demande si le coût n'est pas un peu excessif et si Monsieur MARTIN exige vraiment un tel coût. Mais il pense qu'il ne faut pas laisser passer un tel outil.

Monsieur SIGNORET répond que Monsieur MARTIN tient à ce tarif, ce qui est normal car c'est un patrimoine. Le maintien de ce musée sur le territoire est important. Mais aujourd'hui, il est seulement possible de proposer l'acquisition.

Le conseil communautaire accepte l'achat de ce musée à 96 voix pour, 8 voix contre et 8 abstentions.

## **VI - HABITAT**

### **a) Attribution de subvention pour rénovation de façades et toitures**

Madame ODIENNE fait lecture du document de travail et précise que les enveloppes sont loin d'être consommées en 2008.

A cet effet, la commission Travaux, Habitat et Cadre de vie a engagé une réflexion sur le devenir de ce dispositif et propose de le maintenir mais en supprimant les critères de ressources, jugés trop rigides.

La commission Finances, Vie sociale et culturelle propose également de maintenir le dispositif mais de maintenir les plafonds de ressources en les augmentant.

La commission Travaux devra donc émettre différentes propositions afin que le conseil de communauté puisse rendre sa décision.

Par ailleurs, la Commission Travaux, Habitat et Cadre de Vie réunie le 4 décembre 2008 propose d'attribuer une aide financière pour les derniers dossiers 2008:

<b>PRENOM NOM</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>MONTANT TRAVAUX</b>	<b>MONTANT ELIGIBLE</b>	<b>SUBVENTION PREVUE</b>
M. Joël KOLOSA	OCHES	TOITURE	12 978,56 €	10 000,00 €	1 500,00 €
Mme Colette FRANCINI	ARDEUIL ET MONTFAUXELLES	TOITURE	6 546,59 €	6 546,29 €	981,98 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>2 dossiers</b>		<b>19 525,15 €</b>	<b>16 546,29 €</b>	<b>2 481,98 €</b>

Le conseil communautaire accepte ces dossiers de demande de subvention, à l'unanimité.

### **b) Grille de tarification des réparations locatives**

Monsieur FORGET propose de voter la grille de tarification des réparations (annexe 3) et indique que dorénavant ces tarifs seront indexés à l'indice de construction.

Le conseil communautaire accepte cette grille de tarification des réparations locatives, à l'unanimité.

### **c) Autorisation de dépôt de demande de subvention, au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la Dotation de Développement Rural, concernant l'aire d'accueil des gens du voyage**

Ce point ayant déjà été étudié, il est donc proposé de passer directement au vote.

Le conseil communautaire accepte cette autorisation de dépôt de demande de subvention, à l'unanimité.

## **VII - ZONE D'ACTIVITES DE VOUZIERES**

*Autorisation de dépôt de demande de subvention au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la Dotation de Développement Rural*

*Idem point précédent, il est proposé de passer au vote.*

Le conseil communautaire accepte cette autorisation de dépôt de demande de subvention, à l'unanimité.

## **VIII - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

### **a) NOCTURNIA : Création des emplois saisonniers pour la saison 2009**

Madame ODIENNE fait lecture du document de travail et présente la proposition de création des emplois suivants en précisant qu'ils seront rémunérés sur le barème de l'échelon 1.

Technicien territorial (catégorie B filière technique) - Responsable restauration et cafétéria :

Poste ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, d'une durée de 6 mois.

Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C filière technique) - Cuisinier :

Poste ouvert à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 d'une durée de 2 mois

Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C filière technique) - Serveur Poste ouvert à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, d'une durée de 6 mois

Adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C filière administrative) - Deux postes d'agent d'accueil et d'animation

Ouverts à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009, d'une durée de 6 mois chacun

Afin de répondre à la question de Madame GIOT, Madame ODIENNE indique que la rémunération pour ce dernier emploi est de 1 325,00 € brut.

Monsieur SIGNORET ajoute que les salaires sont fixés sur la base de l'échelon 1 du grade correspondant.

Le conseil communautaire accepte la création de ces emplois, à l'unanimité.

### **b) Création d'un emploi d'ingénieur territorial (renouvellement du contrat de M. HELDER)**

Madame ODIENNE fait lecture du document de travail et précise qu'auparavant Monsieur HELDER était attaché territorial. Eu égard à ses missions nécessitant une compétence technique, il est proposé la création d'un poste d'ingénieur territorial.

Le conseil communautaire accepte la création de cet emploi d'ingénieur territorial, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, à l'unanimité.

### **c) Administration générale : Régime indemnitaire**

Madame ODIENNE rappelle que le régime indemnitaire mis en place au sein des services est régi par différentes délibérations du Conseil de Communauté de 2003 et 2004.

Afin d'adapter ce régime indemnitaire au personnel technique transféré suite à la prise de compétence Déchets ménagers, il est nécessaire d'abroger les délibérations antérieures et de se prononcer sur le nouveau régime indemnitaire.

Le conseil communautaire accepte la modification du régime indemnitaire, à l'unanimité.

## **IX - QUESTIONS DIVERSES**

\* Monsieur SIGNORET informe l'assemblée que Monsieur le Préfet sera en visite à la 2C2A le 12 février prochain et décrit le programme de l'après-midi.

Monsieur le Sous-Préfet indique que Monsieur le Préfet porte un intérêt particulier aux Communautés de Communes. Il souhaite discuter avec les instances communautaires et aborder les projets en prévision. C'est un moment privilégié pour le Préfet de prendre contact et de rencontrer les Vice-Présidents qui représentent chaque canton de la communauté de communes. Il souhaite engager le dialogue et être à l'écoute des différentes remarques que les délégués souhaiteraient apporter.

\* Monsieur POTRON aimerait avoir quelques précisions quant à la localisation du second réacteur nucléaire de type EPR.

Monsieur VERNEL indique qu'il a rencontré le Président du Conseil Général des Ardennes le vendredi 16 janvier et qu'il a indiqué que sur les 8 sites proposés, 2 ont été retenus, dont CHOOZ et que le site définitivement retenu sera connu au 31 janvier 2009.

Monsieur SIGNORET précise qu'il faut attendre le choix du site avant de se poser des questions et de s'inquiéter.

\* Monsieur BOUILLON informe l'assemblée qu'il faut trouver un nom approprié aux nouvelles activités de Nocturnia. La commission s'est donné jusqu'à fin juin pour trouver un nouveau nom et il est proposé aux délégués de faire des propositions auprès de la 2C2A. Les nouveaux noms seront proposés en conseil de communauté.

Monsieur SIGNORET précise qu'il faut un nom qui représente l'ensemble des activités.

Monsieur LALLEMAND est étonné de ce changement de nom. En effet, il précise que l'introduction de loups au sein de Nocturnia a été motivée, notamment, par le fait que cet animal caractérise le monde de la nuit.

Monsieur LAHOTTE propose de diffuser l'idée dans le 2C2A Mag' de manière à obtenir un maximum de suggestions.

Monsieur SIGNORET lui répond que c'est prévu.

*\* Monsieur le Sous-Préfet clôt la séance en réitérant l'attachement de l'Etat à la vie des Communautés de Communes et aux futurs travaux ou projets. Un travail rapide a été effectué avec une bonne cohérence, sur des dossiers délicats et des thèmes assez vastes. Il y a eu un travail mené entre les services de l'Etat et la communauté de communes sur la situation budgétaire, dans le cadre de réunions qui n'auront pas à être réitérées en 2009. C'est aux délégués de faire vivre la Communauté de Communes, le mode de fonctionnement reste à trouver surtout pour une grosse communauté comme celle-ci qui est une des plus importantes de France. Il faut suivre des projets à long et moyen terme, mener des relais de services publics. La 2C2A peut faire aussi le relais pour mener des réflexions telles que la petite enfance, le service à la population...*

*La communauté de communes est au service des citoyens sur l'ensemble du territoire pour les aider à concrétiser leurs projets. Des choses ont été menées et ont abouties. Il faut consacrer son énergie à réfléchir aux projets qui peuvent être proposés à la collectivité.*

*Le Bureau et les commissions proposent et présentent des dossiers mais la décision reste la prérogative du conseil de communauté. Tous les projets ne peuvent être débattus en conseil qu'après un important travail préliminaire des commissions et du bureau sans quoi, peu de décisions pourraient être prises.*

*L'Etat reste en contact avec le Président de la Communauté de Communes pour vous aider dans vos projets et vos démarches.*

*Monsieur SIGNORET précise que malgré les quelques désaccords qui s'expriment légitimement au sein du conseil, des dossiers importants ont avancés ce qui prouve la responsabilité avec laquelle les délégués communautaires assument leurs fonctions.*

Plus aucune question n'étant posée, M. SIGNORET lève la séance à 22h25.

Fait à Vouziers, le 27 janvier 2009

Le Président,

Francis SIGNORET

Le Secrétaire de Séance,

Michel MAYEUX